

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	19^{ème}
Nom de site	REBEVAL	Numéro	7510052822
Adresse du site	44-48, rue Rebeval	Hauteur	R+12 (36m)
Bailleur de l'immeuble	Paris Habitat		habitations
Type d'installation	Nouveau site 2G/3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100Mhz (4G/5G)		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts ; Bouygues et Free déjà présents		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	07/12/2022
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	14/12/2022
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	Pour info

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) et ajout de 3 antennes 2G/3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz), avec partage de la fréquence 2100MHz en 4G/5G orientées vers les azimuts 20°, 120° et 250°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres à 2.48m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100): 20° <3V/m - 120° <3V/m - 250° <5V/m 5G (3500) : 20° <2V/m - 120° <2V/m - 250° <3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	2G/3G/4G/5G : 39m antennes à faisceaux fixes 5G: 39.62m antennes à faisceaux orientables		

Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet comprend : 3 nouvelles antennes panneaux fixes et 3 nouvelles antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts.
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

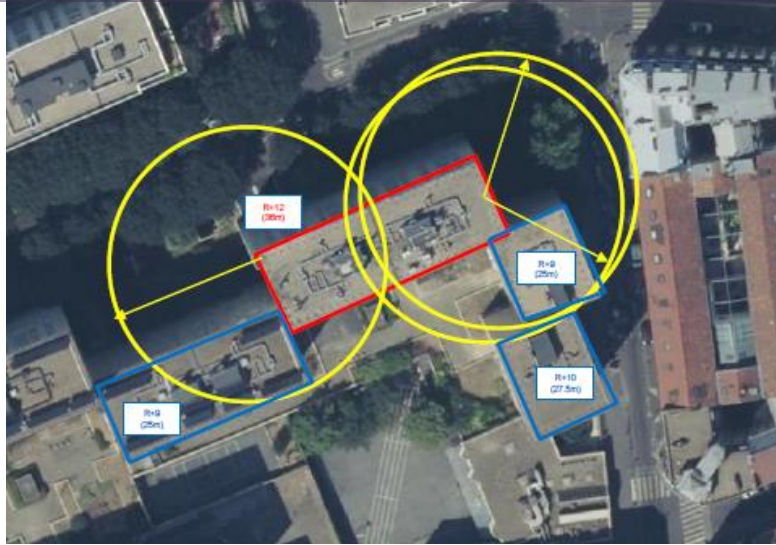
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
École élémentaire publique Général Lasalle	1 Rue du Général Lasalle 75019	12 m	non	123 m	0.69 V/m
École maternelle publique Rampal	5 Rue Rampal 75019	15 m	non	96m	1.67 V/m
École maternelle publique Général Lasalle	5 Rue du Général Lasalle 75019	12 m	oui	84 m	2.32 V/m
École élémentaire publique Rampal	11 Rue Rampa 75019	7 m	non	40 m	1.12 V/m
CHU PARIS	12 Rue du Général Lasalle 75019	17.5 m	oui	80 m	2.40 V/m



Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m

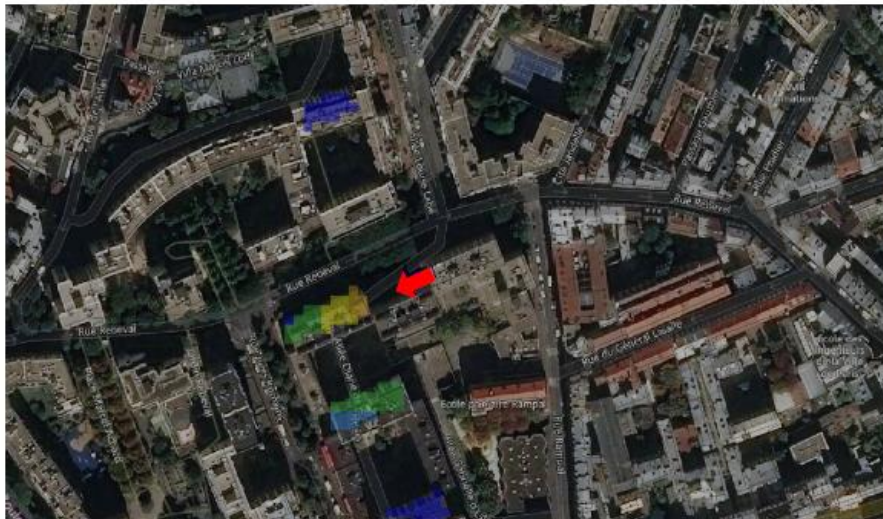
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 20°	Azimut 120°	Azimut 250°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	22.5 m	29.5 m	32.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

v. Azimut 250°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 250°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 32.5 m .



Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

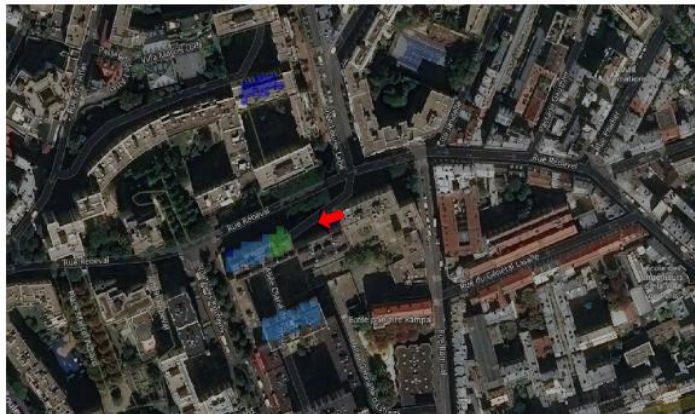
Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 20°	Azimut 120°	Azimut 250°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	18.5 m	29.5 m	33.5 m

vi. Azimut 250°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 250°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 33.5 m .



Légende



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :

PROJET SFR



Vue des Azimuts

Secteur 0 Azimut 20° :



Secteur 1 Azimut 120° :



Secteur 2 Azimut 250° :

